

# Commune de Champillon

## Plan Local d'Urbanisme

### Bilan de la concertation



Conseil Développement Habitat Urbanisme  
11, rue Georges Pargeas 10000 TROYES - Tél. : 03 25 73 39 10

---

## SOMMAIRE

Rappel des modalités de concertation mises en place .....	3
Mise en œuvre des modalités de concertation .....	3
Autres modalités de concertation.....	4
Bilan de la concertation .....	6

# Rappel des modalités de concertation mises en place

Par délibérations du conseil municipal en date du 03/12/2020, la commune de Champillon a défini les modalités de concertation suivantes à mettre en œuvre :

- Mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques,
- Mise à disposition en mairie des éléments du dossier au fur et à mesure de l'avancement des études,
- Possibilités d'écrire au Maire.

## Mise en œuvre des modalités de concertation

### **Mise à disposition d'un registre en mairie**

Les registres (un pour chaque procédure) ont été mis à disposition du public durant toute la durée des études (ouvert le 08/12/2020 et clôturé le 28/06/2021). Cependant, aucune personne n'est venue s'exprimer sur le projet de révision allégée ou de modification de droit commun du PLU.

De plus, les documents du PLU ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leur avancement

### **Mise à disposition en mairie des éléments du dossier au fur et à mesure de l'avancement des études**

Les documents de la révision allégée et de la modification de droit commun du PLU ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leur avancement. Cependant, aucune personne n'est venue consulter ces documents.

### **Possibilités d'écrire au Maire**

Les administrés avaient la possibilité d'écrire au maire pour obtenir des renseignements au sujet de la révision allégée du PLU et de la modification de droit commun. Cependant, aucune personne n'a écrit au Maire à propos de ces deux procédures.

# Autres modalités de concertation

## Insertion d'articles dans le bulletin municipal

La commune a publié en janvier 2021 un article dans son bulletin municipal « la Houlotte » indiquant qu'une procédure de révision allégée et une autre de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme avaient été lancées et quels étaient les objectifs de cette évolution du PLU.

<h3>Plan local d'urbanisme</h3> <p>Notre PLU a été finalisé le 23 Février 2017. Depuis, il s'avère à l'usage que diverses évolutions mineures sont nécessaires afin de faciliter les possibilités d'aménagement et d'extension du bâti tout en préservant une bonne intégration dans les lieux avoisinants ainsi que dans les paysages naturels proches.</p> <p>A cette fin, nous allons engager les procédures de révision allégée et de modification ( termes officiels ), telles que précisées dans les délibérations prises le 3 décembre dernier par le conseil municipal et affichées en Mairie.</p> <p>Ces procédures qui devraient s'étaler sur environ 10 mois du fait des périodes incompressibles d'examen par les services de l'Etat et les personnes publiques associées ( PPA ) s'articuleront en plusieurs étapes : travail conjoint avec le bureau d'études qui avait participé à l'établissement initial du PLU, examen du projet par les services de l'état et les PPA, enquête publique puis approbation de la nouvelle version du PLU après examen final de contrôle de légalité.</p>	
<h3>Consultation publique : Schéma régional biomasse</h3> <p>Une participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir ses observations et propositions sur le projet de schéma régional biomasse de la région Grand Est, <b>entre le 4 janvier et le 5 février 2021 inclus</b>.</p> <p>La biomasse est en France la première source d'énergie renouvelable et les engagements que le législateur a réaffirmés pour la transition énergétique vont accroître le recours à cette ressource.</p> <p>Le schéma régional biomasse (SRB) vise à développer la production et la valorisation de la biomasse-énergie en tenant compte des usages concurrentiels de la ressource, ainsi que des enjeux technico-économiques, environnementaux et sociaux, de façon à s'inscrire dans les objectifs de la loi et ceux fixés par l'Union Européenne en matière de lutte contre le changement climatique.</p> <p>Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le dossier pourra être consulté sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est : <a href="http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/biomasse-r269.html">http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/biomasse-r269.html</a></p> <p>Les observations, questions ou demandes de renseignement doivent être transmises à la DREAL Grand Est au plus tard le 5 février 2021 à l'adresse suivante : <a href="mailto:contribution-srbge@developpement-durable.gouv.fr">contribution-srbge@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	
<h3>Familles rurales</h3>  <p>Bien que cette année le marché de Noël de la CCGVM n'ait pas eu lieu (cause Covid 19), nous avons pu vous proposer nos patés-croute au champagne, sur le marché communal le samedi 5 décembre dernier.</p> <p>Les membres de l'association avaient confectionné 75 patés - croutes qui ont été vendus en quelques heures. Merci à tous pour votre soutien. Merci à Monsieur Le Maire.</p> <p>Malgré cette fin d'année difficile, les membres du Conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année.</p> <p>Le Président, Philippe PETITJEAN</p>	<h3>La programmation de la MJC d'Ay-Champagne</h3>  <p>Se voir, partager, échanger « en vrai » manque terriblement à la MJC Intercommunale qui espère vivement pouvoir de nouveau accueillir le public à partir du 6 janvier prochain !</p> <p>Découvrez la programmation prévue entre janvier et avril 2021 sur : <a href="https://fr.calameo.com/read/00529214748cc90b0e1cf">https://fr.calameo.com/read/00529214748cc90b0e1cf</a></p> <p>Des livrets de programmation sont également disponibles en mairie.</p>
<h3>Recensement obligatoire dès 16 ans</h3>  <p>Tous les jeunes (filles et garçons) nés en janvier, février ou mars 2005 sont invités, dès leurs 16 ans, à se présenter en mairie dans le courant du trimestre afin d'effectuer leur recensement militaire.</p> <p><b>Rappel également :</b> la Journée Défense et Citoyenneté s'organise en ligne, sur le site <a href="http://majdc.fr">majdc.fr</a> après le recensement.</p>	<h3>Sacs jaunes</h3>  <p>Depuis 2018, nous sommes passés à la collecte des cartons, bouteilles, conserves, journaux via les sacs jaunes.</p> <p>Cette année encore, vous devez venir récupérer en mairie vos sacs jaunes pour l'année.</p> <p>Pour rappel, voici les horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00.</p>

## Informations sur le site internet de la commune

La commune a aussi informé ces administrés via son site internet qu'elle lançait deux procédures (révision allégée et modification de droit commun) pour faire évoluer son PLU.

Extrait du site internet de la commune (rubrique « Actualités ») :

The screenshot shows the 'Actualités' page of the Commune de Champillon website. The header includes the commune logo and navigation links: MAIRIE, PRATIQUE, DÉCOUVERTES, ACTUALITES, and CONTACT. A search bar is located on the right side. The main content area features three news items:

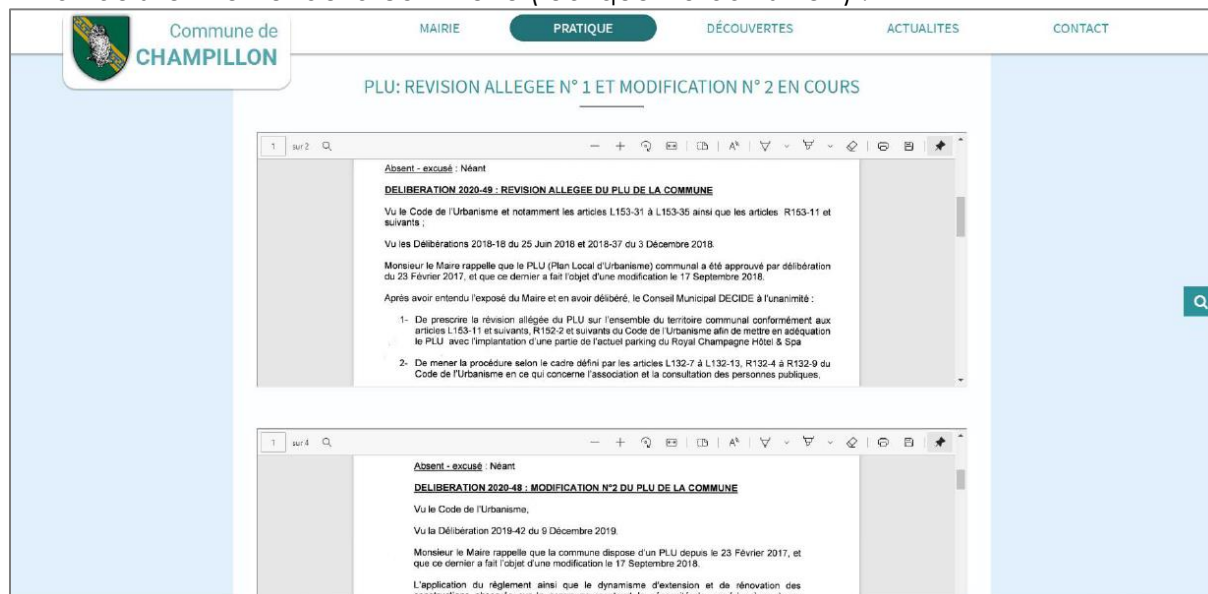
- PLAN LOCAL D'URBANISME: PROCEDURES DE REVISION ALLEGEE ET DE MODIFICATION EN COURS**  
VOIR LA RUBRIQUE URBANISME
- COUVRE FEU**  
TELECHARGEMENT ATTESTATIONS
- COURS D'ART FLORAL EN 2020 - 2021**

Extrait du site internet de la commune (rubrique « Important ») :

The screenshot shows the 'Important' page of the Commune de Champillon website. The header and navigation are identical to the previous page. The main content area features three news items:

- PLAN LOCAL D'URBANISME: PROCEDURES DE REVISION ALLEGEE ET DE MODIFICATION EN COURS**  
VOIR LA RUBRIQUE URBANISME
- COUVRE FEU**  
TELECHARGEMENT ATTESTATIONS
- CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 À 19H EN VISIOCONFÉRENCE**  
Du fait de la situation sanitaire, le Conseil Municipal du Jeudi 3 Décembre 2020 à 19h se tiendra en visioconférence, via le logiciel ZOOM.  
Pour accéder à cette visioconférence vous devez utiliser le lien ci dessous:  
<https://us02web.zoom.us/j/84482863545>  
Il est demandé au public de ne pas activer les micro et caméra afin de demeurer spectateur comme cela est également de rigueur lors de la tenue du Conseil Municipal en Mairie.  
L'ordre du jour a été affiché en Mairie comme habituellement.

Extrait du site internet de la commune (rubrique « Urbanisme ») :



## Bilan de la concertation

Cette concertation a été réalisée conformément aux modalités définies par délibération. Elle a permis aux habitants de connaître et de comprendre les évolutions à apporter sur le Plan Local d'Urbanisme en vigueur et ce, avant la phase d'arrêt de la procédure dite de révision allégée n°1.

Cette concertation n'a suscité aucune participation de la part des habitants de la commune. En effet, aucune personne s'est présentée à la mairie de Champillon afin d'obtenir plus de renseignements sur le projet de révision allégée et de modification de droit commun du PLU.

En outre, il est rappelé que le PLU est un document d'intérêt général et qu'il doit se conformer aux documents supra-communaux, aux textes en vigueur et à l'avis de l'Etat. Aucune observation n'a été émise tout au long de la concertation, le conseil municipal considère donc ce bilan favorable.